TT

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada au Ministre des Etats-Unis au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 7 décembre 1942.

N° 171

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 798 du 28 novembre 1942, par laquelle vous proposez, au nom de votre Gouvernement, de considérer désormais que le raccourci Haines-Champagne fait partie intégrante de la route Alcan, sous réserve, à tous égards possibles, des dispositions de l'accord effectué par notre échange de notes des 17 et 18 mars 1942. Cette proposition semble comprise dans la décision du Comité de Guerre du 18 novembre 1942 prévoyant l'autorisation pour les Etats-Unis de construire la route, dans l'entente que les deux pays arrêteront entre eux des dispositions analogues à celles s'appliquant à la route de l'Alaska.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, N. A. ROBERTSON.

